
Formations 2021-2022

Catalogue des formations des métiers de la sécurité routière et de la route



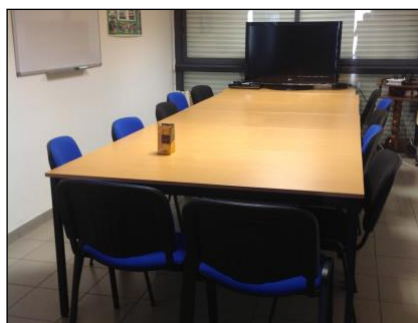
Organisme de formation à la sécurité routière



Présentation de l'organisme de formation

Le centre de formation

Nous portons une attention toute particulière aux conditions de déroulement de vos formations dans notre centre de formation qui offre tous les avantages d'un lieu d'accueil public comme l'accès Wi-Fi.



Les salles spacieuses et lumineuses de notre centre de formation offrent tout le confort et les équipements nécessaires à un bon apprentissage. Le site EFPCConduite formation propose également des solutions pédagogiques permettant d'optimiser vos formations (*bibliothèque virtuelle, outils d'évaluation etc.*).

Nos formateurs disposent d'au moins 10 ans d'expérience pour vous accompagner dans votre parcours de formation et sont des spécialistes dont les compétences sont certifiées (*Psychologue, BAFM, Enseignant de la conduite d'expérience, Professeur et Maître de conférence de faculté etc.*).

Par les compétences, les thématiques, le métier de formation et le partage d'expériences, nos formateurs vous forment avec conviction, générosité et envie en construisant avec vous des solutions de formation adaptées à vos besoins.

Nos assistants(es) administratifs(ves) seront présents pour vous aider à optimiser le financement de votre formation ainsi qu'un accompagnement dans la mise en place de votre plan de formation auprès de vos organismes financeurs.



Nos formations

Formation n°1 **TITRE PROFESSIONNEL ECSR**
(Enseignant de la conduite et de la sécurité routière)

Formation n°2 **RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES**
(Pour les exploitants d'une école de conduite)

Formation n°3 **DIVERSES FORMATIONS AU PERMIS DE CONDUIRE**
(AAC – B – BA code 78 – CS – Post-Permis)

Formation à Venir ...
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE RUESRC
(Responsable d'Unité d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite)

Formation à Venir ...
FORMATION SECRÉTÉRIAT AUTO-ÉCOLE ET MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
(Gestion dossiers OPCO, Administratif Divers, Accueil etc.)



FICHE DE FORMATION N°1

TITRE PROFESSIONNEL ECSR

(Enseignant de la conduite et de la sécurité routière)

Objectif:

Le titre professionnel est une certification professionnelle délivrée par le ministère chargé de l'emploi. Il atteste la maîtrise de compétences, d'aptitudes et de connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Le **BEPECASER** qui jusqu'alors était un brevet d'Etat accessible aux personnes ayant un diplôme de niveau V (brevet des collèges, CAP...) devient un **titre professionnel ECSR (enseignement de la conduite et de la sécurité routière)** de niveau III (BAC+2) dès 2016.

Public visé:

L'accès à la formation ne demande aucun diplôme préalable mais sera soumis à une évaluation de positionnement afin de déterminer les besoins et prérequis des futurs stagiaires et de les orienter le mieux possible.

But:

Former des enseignants de la conduite ayant une approche théorique sur divers domaines tels que la gestion des conflits, l'approche et mécanisme du risque, sur des expériences psycho-éducatives, de créer et d'animer des séances d'animation de sécurité routière en salle et véhicule et être armés face à l'évolution des comportements actuels en formation et sur nos routes etc.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur:

Enseignant de la conduite - Coordinateur(trice) d'enseignants - Prestations de sensibilisation tels que les enfants et adolescents en milieu scolaire et prestations également en Entreprise pour les salariés - Prestation de sensibilisation auprès des seniors - Jury examen Titre pro ECSR etc.

Contour du projet de formation:

Le TITRE PRO est divisé en 2 activités:

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (Certificat de Compétences Professionnelles 1 (CCP1))

Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (Certificat de Compétences Professionnelles 2 (CCP2)).

11 compétences de Savoirs, de Savoir faire technique, de Savoir faire relationnel et de Savoir faire organisationnel.
910 heures de formation en centre et 280 heures en Entreprise.

3 Accès à la formation et à la validation du Titre : **Parcours Continu de formation - Accès progressif - VAE**

Contenus/programme de formation :

Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (Certificat de Compétences Professionnelles 1 (CCP1)):

- **Compétence 1:** Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle de formation;
- **Compétence 2:** Animer une séance collective de formation à la sécurité routière;
- **Compétence 3:** Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger;
- **Compétence 4:** Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants;
- **Compétence 5:** Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage;
- **Compétence 6:** Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier;
- **Compétence 7:** Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.



Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (Certificat de Compétences Professionnelles 2 (CCP2)):

- **Compétence 8:** Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation;
- **Compétence 9:** Construire et préparer une action de sensibilisation;
- **Compétence 10:** Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière, au respect des autres usagers et de l'environnement;
- **Compétence 11:** Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Durée de la formation:

CCP1 : *Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles ou collectives dans le respect des cadres réglementaires en vigueur (Certificat de Compétences Professionnelles 1)*

Durée : 630 heures en centre de formation et 140 heures en entreprise

CCP2 : *Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement (Certificat de Compétences Professionnelles 2 (CCP2))*

Durée : 280 heures en centre de formation et 140 heures en entreprise

Durée totale : 910 heures de formation en centre et 280 heures en Entreprise.

Moyens de la formation:

- 2 salles de formation pour l'Enseignement théorique;
- Ordinateurs (PC et Mac) et matériels de projection;
- 3 paperboards;
- Connexion internet;
- Bibliothèque numérique;
- Salle de repos (four à micro-onde, machine à café, Frigo restaurant, table et chaises etc.)
- 3 véhicules en double commande pour l'Enseignement pratique;
- Mallette pédagogique théorie et pratique d'outils d'enseignement;
- Projet d'un simulateur conduite double poste de conduite (à venir)...

Les moyens humains sont :

- Formateurs BAFM, Enseignants de la conduite qualifiés et d'expérience, formateurs des sciences de l'Education et formation (option sécurité routière) et ingénierie de formation.

Nous organiserons 2 sessions du titre professionnel ECSR :

1° session (CCP2 + CCP1) du 07 Mars 2022 au 23 Novembre 2022

2° session (CCP1 + CCP2) du 07 Juin 2022 au 24 Février 2023



Coût de la formation et conditions de vente (voir conditions de vente en annexe)

Taux horaire : 9,50 euros TTC soit 7,91 H.T pour 910 Heures de formation

Le tarif sera établi nominativement après avoir effectué les évaluations d'entrée afin de déterminer s'il est possible d'envisager une réduction de parcours

Tarif TTC : 8645 euros (pix global de la formation)



FICHE DE FORMATION N°2 **RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES**

Objectif:

Cette action de formation professionnelle continue spécifique est destinée à renforcer les connaissances et compétences des exploitants. La réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, ainsi que les exploitants de centre de formation d'enseignants de la conduite est nécessaire pour obtenir le renouvellement quinquennal de leur agrément d'exploitation à titre onéreux.

Public visé:

Cette profession est ouverte aux exploitants des établissements d'enseignement de la conduite ainsi que les exploitants de centre de formation d'enseignants de la conduite. Tous les exploitants d'Auto-école en activité ont l'obligation de suivre ce stage tous les 5 ans pour obtenir l'attestation indispensable au renouvellement de leur agrément (arrêté du 18 décembre 2002). Les pré-requis sont de savoir lire, écrire, compter (niveau de qualification VI).

But:

La réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, ainsi que les exploitants de centre de formation d'enseignants de la conduite est exigée pour obtenir le renouvellement quinquennal de leur agrément d'exploitation à titre onéreux. Cette formation peut être anticipée durant sa période quinquennale.

Contour du projet de formation:

EFPConduite propose une formation d'une durée de 3 jours consécutifs comprenant entre 6 et 15 participants par session.

La réactualisation des connaissances dure 21h sur 3 jours consécutifs

Objectifs généraux :

Connaître les 5 grands thèmes généraux:

- 1er thème - Culture sécurité routière;
- 2ème thème - Pédagogie et psychopédagogie;
- 3ème thème - Réglementations de l'enseignement de la conduite, du permis de conduire et du code de la route;

-
- 4ème thème - Environnement économique, social et fiscal de l'entreprise;
 - 5ème thème - Environnement commercial, concurrence et consommation.

Durée de la formation:

Les 3 jours de réactualisation des connaissances : 21h

Moyens de la formation:

- 1 salle de formation pour l'Enseignement théorique;
- Ordinateurs (PC et Mac) et matériels de projection;
- 3 paperboards;
- Connexion internet;
- Bibliothèque numérique;
- Salle de repos (fours à micro-onde, machine à café, Frigo restaurant, table et chaises etc.)

Les moyens humains sont :

- Formateurs diplômés BAFM et diplômés dans leur discipline d'intervention.

Nous organiserons plusieurs sessions de Réactualisation des connaissances :

1° session du 20 au 22 décembre 2021 ;

2° session du 07 au 11 février 2022 ;

3° session du 16 au 18 Mai 2022 ;

4° session du 24 au 28 octobre 2022.

D'autres sessions sont en cours de programmation.



Coût de la formation et conditions de vente :

Taux horaire : 40 euros TTC soit 33,33 H.T pour 21 Heures de formation

Tarif global de la formation TTC : 840 euros TTC



FICHE DE FORMATION N°3 *LES FORMATIONS PERMIS DE CONDUIRE*

NOS FILIÈRES : Délivrance des Flyers et docs Enjeux de la formation, sur place + Programmes.

- **CONDUITE SUPERVISÉE : CS**
(20 heures – Plateforme E-learning – Cours à thème en salle – 1 Rendez-vous préalable – Application Mounki copilote – Démarches ANTS inscription) ;
Tarif : 1150 euros TTC
- **APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE : AAC**

(20 heures - Plateforme E-learning – Cours à thème en salle – 1 Rendez-vous préalable – 2 Rendez-vous pédagogiques - Application Mounki copilote – Démarches ANTS inscription) ;

Tarif : 1250 euros TTC

- **FORMATION CONDUITE TRADITIONNELLE : B**

(20 heures - Plateforme E-learning – Cours à thème en salle - Application Mounki copilote – Démarches ANTS inscription) ;

Tarif : 990 euros TTC

- **FORMATION CONDUITE BOITE AUTOMATIQUE : Code 78**

(13 heures - Plateforme E-learning – Cours à thème en salle – Application Mounki copilote – Démarches ANTS inscription) ;

Tarif : 850 euros TTC

Et aussi : Formation Post-Permis et Passerelle BA vers B ...

DEMANDEZ NOS PROGRAMMES DE FORMATION !

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

A. Désignation

EFPC est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers liés à la sécurité routière et aux métiers de la route. Son siège social est fixé au 21, traverse de la monjarde 13016 Marseille. **EFPC** conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises, à Marseille et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de **EFPCONDUITE**
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue d' **EFPC** et qui regroupent des stagiaires issues de différentes régions et de niveaux divers.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par **EFPC** pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

B. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par **EFPC** pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

C. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe. (Art. 216 G du CGI)

Le règlement du prix de la formation est à effectuer selon l'échéancier élaboré lors de la signature du contrat, au comptant, sans escompte à l'ordre du centre de formation **EFPC**.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **EFPC** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du

Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **EFPC**.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **EFPC**. En cas de prise en charge

partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par **EFPC** au Client. Si l'accord de prise en charge du

Client ne parvient pas à **EFPC** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **EFPC** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

D. Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est du dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par **EFPC**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **EFPC** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **EFPC**.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, **EFPC** se réserve le droit de facturer au Client des frais

d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient pendant le délai de rétractation de 10 jours (pour les stagiaires en autofinancement) qui suivent la signature du contrat de formation professionnelle, le participant peut annuler son inscription à la condition d'en informer l'**EFPC** par lettre recommandée avec accusé de réception. Le participant qui exerce son droit de rétractation dans le délai prévu n'est redevable d'aucune somme envers **EFPC**.

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation

- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation

- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Le client pourra à tout moment remplacer le stagiaire indisponible par un stagiaire d'un profil équivalent et ce jusqu'au démarrage de la formation. Ce changement de participant doit néanmoins être notifié à **EFPC** par écrit avant le début de la formation.

E. Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation les formations se déroulent de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux d' **EFPC** accueillent les Stagiaires de 08h15 à 17h00.

F. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte suite aux tests de positionnement à l'entrée en formation. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **EFPC** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **EFPC** peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **EFPC** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

G. Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en trois exemplaires par **EFPC** au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à **EFPC** par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **EFPC**, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, **EFPC** remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, **EFPC** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture selon l'échéancier prévu par le financeur.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

H. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, **EFPC** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. **EFPC** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **EFPC**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d' **EFPC**.

I. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches thématiques, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **EFPC** pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce

titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d' **EFPC**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

J. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

K. Confidentialité et communication

EFPC, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **EFPC** au Client. **EFPC** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par **EFPC** comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise

EFPC à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

L. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre d' **EFPC** conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, **EFPC** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

M. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et **EFPC** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. Si aucun compromis n'a pu être trouvé, le différend sera traité par le tribunal compétent du siège du **EFPC** saisi par la partie la plus diligente.